

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 décembre 2023

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois le conseil municipal de la commune d'Etoile-sur-Rhône, dûment convoqué en date du 13 décembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHAZAL, Le Maire

PRESENTS (19) : Françoise CHAZAL, Yoann DURIF, Florence CHAREYRON, Yves PERNOT, Christophe LAVIGNE, Daniel IMBERT, Christiane PERALDE, Odile MOURIER, Christian SALENDRES, Marie-Claire FAURE, Christian BERNARD, Nathalie DUCROS, Jean-Christophe CHASTANG, Fabrice GIRAUDEAU, Valérie LECLERE, Christine JARGEAT, Anne KLEINHENY, Adrien CHAPIGNAC, Marcel DATIN.

Absents ayant donné pouvoir (6) : Carine COURTIAL pouvoir à Christine JARGEAT, Anne-Marie DUBOIS pouvoir à Florence CHAREYRON, Pierric PAUL pouvoir à Daniel IMBERT, Françoise DELAMONTAGNE pouvoir à Odile MOURIER, Isabelle LEO pouvoir à Christian BERNARD, Emilien TERRAS pouvoir à Marie-Claire FAURE.

Absents (3) : Delphine GREVE EL HASSANI, Cécile MVOGO, Damiens LAURENS.
Mme Florence CHAREYRON est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 28 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 28

DEL-2023-085 LES CLEVOS TARIFS DE LOCATION A COMPTER DU 1ER JANVIER 2024

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés collectivités locales,
Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L2213-6,

Madame le maire expose :

Les Clévos seront restitués à la commune à compter du 1^{er} janvier 2024.

Madame le maire propose d'honorer les contrats de location validés par la régie des Clévos préalablement à la décision conjointe de la Commune et de VRA de dissoudre ladite régie, et ceux-ci dans les conditions définies au moment de la conclusion desdits contrats.

Il s'agit de :

- Train théâtre :

- Résidence de création du 11 au 15 mars 2024 : 500 €

- Résidence de création du 12 au 29 novembre 2024 : 1500 €

- Résidence Otilie B du 25 au 29 mars 2024 : 500 €

- ESAD : location du 2 au 7 avril 2024 (tous espaces sauf rez-de-chaussée) : 2500 €

Par ailleurs, dans l'attente de la définition du projet communal sur ce bien, Mme le Maire propose de fixer les tarifs de locations des différents espaces que cet établissement propose.

Les locations seront encaissées par la Régie « Locations des salles communales » qui sera modifiée en conséquence par voie de décision du maire, ou dans le cadre d'une régie propre à créer également par décision du maire.

Après en avoir délibéré

Le conseil Municipal décide à l'unanimité

- **DE FIXER** comme suit les tarifs de location des espaces compter du 1^{er} janvier 2024 :

1 - A destination des acteurs privé, monde de l'entreprise et particuliers (Sous réserve d'acceptation) :

Auditorium + foyer + accueil = 1500 euros la journée, 1000 la demi-journée. (Caution au niveau du prix de la location)

Salon + salle de réception + cuisine = 1500 euros la journée, 1000 la demi-journée. (Caution au niveau du prix de la location)

Location de l'ensemble des espaces = 2000 euros

Location d'une salle de réunion : 300 euros la journée, 200 la demi-journée. (Caution au niveau du prix de la location)

Location des salles du rez-de-chaussée :

- 1000 euros salle numéro 1

- 750 euros salle numéro 2 et 3.

- 2000 euros pour la location du rez-de-chaussée entier. (Caution au niveau du prix de la location)

Location foyer : 300 euros la journée, 200 la demi-journée. (Caution au niveau du prix de la location)

2 - A destination des collectivités :

Auditorium + foyer + accueil = 750 euros la journée, 500 la demi-journée. (Caution au niveau du prix de la location)

Salon + salle de réception + cuisine = 750 euros la journée, 500 la demi-journée. (Caution au niveau du prix de la location)

Location de l'ensemble des espaces = 1000 euros

Location d'une salle de réunion : 300 euros la journée, 200 la demi-journée. (Caution au niveau du prix de la location)

Location des salles du rez-de-chaussée :

- 500 euros salle numéro 1

- 375 euros salle numéro 2 et 3.

- 1000 euros pour la location du rez-de-chaussée entier. (Caution au niveau du prix de la location)

Location foyer : 300 euros la journée, 200 la demi-journée. (Caution au niveau du prix de la location)

3 - A destination des associations :

Grille tarifaire identique à celle des collectivités pour l'Auditorium et la salle de réception + cuisine.

La gratuité pourra être envisagée à discrétion des élus.

4 - À destination des écoles : Gratuit

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun 38 022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal.

ETOILE SUR RHONE

Le 19 décembre 2023

Le Maire,

Françoise CHAZAL

